

## Prix et conditions de CFF Cargo SA

Valables dès **01.01.2022**

---

### Contenu

---

1.	Généralités	2
2.	Prix et conditions relatifs aux prestations de transport	2
3.	Prix et conditions relatifs à l'utilisation des wagons	8
4.	Prix et conditions relatifs aux prestations supplémentaires Suisse	10

## 1. Généralités

---

Le présent document contient les prix et conditions de CFF Cargo relatifs aux prestations de transport et aux prestations supplémentaires ainsi qu'à l'utilisation des wagons. Les prix et conditions contenus dans le présent catalogue des prix sont valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Tous les prix s'entendent sans la taxe sur la valeur ajoutée.

## 2. Prix et conditions relatifs aux prestations de transport

---

Les prix et conditions relatifs aux prestations de transport sous le chiffre 2 ne s'appliquent pas:

- aux trains complets,
- au trafic combiné,
- aux transports exceptionnels, c'est-à-dire aux envois dont le transport nécessite des mesures particulières,
- aux envois de marchandises dangereuses selon la liste des marchandises du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID),
- aux transports internationaux effectués par CFF Cargo et ses filiales,
- aux transports internationaux effectués selon le modèle du transporteur subséquent lorsque ces transports sont régis par des tarifs d'union correspondants.

Sur demande, notre service de vente vous communique volontiers les prix relatifs à ces prestations.

### 2.1 Prix pour le transport de wagons chargés (voir liste de prix 1)

#### Commentaires

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix du transport:

en cas de fourniture du wagon par CFF Cargo:

- mise à disposition d'un wagon vide
- prise en charge d'un wagon chargé
- transport ferroviaire
- location du wagon pour la durée du transport
- information du client (CIS Online)
- mise à disposition d'un wagon chargé (une fois, sans formation)
- prise en charge d'un wagon vide

en cas de fourniture du wagon par d'autres détenteurs:

- prise en charge d'un wagon
- transport ferroviaire
- information du client (CIS Online)
- mise à disposition d'un wagon

#### Bases tarifaires

Le calcul du prix se fonde sur les composantes suivantes:

- le poids réel de l'envoi, voire le poids de facturation minimal en vigueur pour les wagons\*
- le régime d'acheminement
- la distance de taxation entre la gare de départ et celle de destination
- le nombre d'essieux du wagon

\* En cas de mise à disposition des wagons par CFF Cargo, ce sont les valeurs du wagon commandé qui s'appliquent.

---

**Poids de facturation minimal**

CFF Cargo applique les poids de facturation minimaux suivants:

- |                              |           |
|------------------------------|-----------|
| ➔ Wagons à 2 essieux         | 10 tonnes |
| ➔ Wagons à plus de 2 essieux | 15 tonnes |

**Poids limite**

Si le prix correspondant au poids de facturation minimal est plus avantageux dans la tranche de poids supérieure, ce prix sera utilisé comme base de facturation.

**Prix arrondis**

Le prix correspondant est multiplié par le poids soumis à tarification arrondi à 100 kg.

**Prix minimal par wagon**

En plus du prix en fonction du poids, la liste de prix 1 contient un prix minimum pour les wagons de 2 essieux et plus.

**Facteurs**

Pour le transport de wagons chargés, CFF Cargo multiplie les prix des listes générales de prix par les facteurs suivants:

- ➔ 0.85 pour les transports de wagons chargés mis à disposition par le client,

**Envois dont le transport nécessite plusieurs wagons en raison de leurs dimensions et caractéristiques.**

Pour le calcul du prix, le poids total de l'envoi est réparti, dans des proportions égales, entre les wagons utilisés. Pour le calcul du poids de service, c'est le poids effectif par wagon qui s'applique.

**Frais, mentions relatives au paiement**

CFF Cargo accepte en principe les règles et codes internationaux courants relatifs à la répartition des frais entre l'expéditeur et le destinataire, tels qu'ils sont définis dans les CGT-CIM et le Guide lettre de voiture (GLV-CIM).

CFF Cargo accepte la mention relative au paiement «EXW» ou «port dû» dans la lettre de voiture ou la lettre wagon seulement lorsque cela a été convenu dans l'accord client. Lorsque la mention relative au paiement manque dans la case 20 de la lettre de voiture CIM ou de la lettre wagon CUV, CFF Cargo facture tous les frais à l'expéditeur, conformément à l'option «DDP/Franco de tous frais». Lorsque la mention relative au tarif ou à l'accord client manque dans la case 14 de la lettre de voiture CIM ou de la lettre wagon CUV, CFF Cargo facture le tarif brut selon les «Prix et conditions de CFF Cargo SA» contenus dans le présent document.

**Liste de prix 1: Prix pour le transport de wagons chargés de 1 à 400 km**

	Prix unitaires par tonne en CHF				01.01.2022 bis 31.12.2022
	10 t	15 t	20 t	25 t	Wagons à 2 essieux
à partir de km	15 t	22,5 t	30 t	37,5 t	Wagons > à 2 essieux
1	28.2	23.4	22.3	21.1	1
21	32.0	26.6	25.3	24.0	21
31	35.7	29.7	28.3	26.7	31
41	39.3	32.7	31.0	29.4	41
51	43.0	35.8	34.0	32.2	51
61	46.7	38.9	36.9	35.0	61
71	50.5	42.0	40.0	37.8	71
81	54.1	45.0	42.8	40.5	81
91	57.8	48.1	45.7	43.3	91
101	61.5	51.2	48.6	46.1	101
111	65.0	54.2	51.5	48.7	111
121	68.9	57.4	54.5	51.6	121
131	72.6	60.4	57.5	54.4	131
141	76.3	63.5	60.3	57.2	141
151	79.8	66.5	63.2	59.8	151
161	83.5	69.6	66.1	62.6	161
171	87.4	72.8	69.2	65.5	171
181	91.1	75.9	72.1	68.3	181
191	94.8	79.0	75.0	71.0	191
201	98.3	81.9	77.8	73.7	201
211	102.0	85.0	80.8	76.5	211
221	105.9	88.2	83.8	79.4	221
231	109.6	91.3	86.8	82.1	231
241	113.1	94.3	89.5	84.8	241
251	116.8	97.4	92.5	87.6	251
261	120.5	100.4	95.4	90.4	261
271	124.4	103.6	98.5	93.2	271
281	127.9	106.6	101.3	95.9	281
291	131.6	109.7	104.2	98.7	291
301	135.3	112.8	107.1	101.5	301
311	138.9	115.8	110.0	104.1	311
321	142.9	119.0	113.1	107.1	321
331	146.4	122.0	116.0	109.8	331
341	150.1	125.1	118.8	112.6	341
351	153.7	128.1	121.7	115.2	351
361	157.4	131.2	124.6	118.0	361
371	161.2	134.4	127.7	120.9	371
381	164.9	137.4	130.6	123.7	381
391	168.6	140.5	133.5	126.4	391
<b>Prix Minimum</b>	Wagons à 2 essieux				<b>495</b>
<b>Prix Minimum</b>	Wagons > à 2 essieux				<b>618</b>

Wagons 2 essieux	10 to / 15 to	15 to / 20 to	20 to / 25 to
Poids limite	12'501 Kg	19'001	23'601 Kg

Wagons > à 2 essieux	15 to / 22.5 to	22.5 to / 30 to	30 to / 37.5 to
Poids limite	18'701 Kg	28'501 Kg	35'401 Kg

**Liste de prix 1: Prix pour le transport de wagons chargés de 401 à 600 km**

	Prix unitaires par tonne en CHF				01.01.2022 bis 31.12.2022
	10 t	15 t	20 t	25 t	Wagons à 2 essieux
à partir de km	15 t	22,5 t	30 t	37,5 t	Wagons > à 2 essieux
401	172.2	143.5	136.3	129.1	401
411	175.9	146.6	139.3	131.9	411
421	179.7	149.8	142.3	134.8	421
431	183.4	152.9	145.3	137.5	431
441	187.0	155.8	148.0	140.2	441
451	190.7	158.9	151.0	143.0	451
461	194.4	162.0	153.9	145.8	461
471	198.2	165.2	157.0	148.6	471
481	201.8	168.2	159.8	151.3	481
491	205.5	171.3	162.7	154.1	491
501	209.2	174.3	165.6	156.9	501
511	212.8	177.3	168.5	159.6	511
521	216.7	180.6	171.6	162.5	521
531	220.3	183.6	174.5	165.2	531
541	224.0	186.7	177.3	168.0	541
551	227.6	189.7	180.2	170.8	551
561	231.3	192.8	183.1	173.5	561
571	235.1	195.9	186.2	176.3	571
581	238.8	199.0	189.0	179.1	581
591	242.5	202.1	192.0	181.9	591
<b>Prix Minimum</b>	Wagons à 2 essieux				<b>495</b>
<b>Prix Minimum</b>	Wagons > à 2 essieux				<b>618</b>

Wagons 2 essieux	10 to / 15 to	15 to / 20 to	20 to / 25 to
Poids limite	12'501 Kg	19'001	23'601 Kg

Wagons > à 2 essieux	15 to / 22.5 to	22.5 to / 30 to	30 to / 37.5 to
Poids limite	18'701 Kg	28'501 Kg	35'401 Kg

## 2.2 Prix pour le transport de wagons vides d'autres détenteurs (voir liste de prix 2)

### Commentaires

Les prix pour le transport de wagons vides diffèrent selon que CFF Cargo transporte ces wagons comme moyen de transport ou comme marchandise.

Généralement, CFF Cargo transporte les wagons vides d'autres détenteurs comme moyen de transport (c'est-à-dire en vue du prochain chargement). Dans ce cas, ce sont les prix de transport par wagon de la liste de prix 2 qui s'appliquent. CFF Cargo accepte comme wagons vides ceux dont les résidus de chargement sont inférieurs à 15% de leur tare.

En trafic intérieur suisse, les codes NHM suivants doivent être inscrits dans la lettre wagon CUV, selon la nature du transport concerné:

- ➔ 9921.00 wagons ferroviaires comme moyen de transport à 2 essieux, vides
- ➔ 9921.10 allant en révision ou en revenant
- ➔ 9921.20 allant en réparation ou en revenant (sans plus-value douanière)
- ➔ 9921.30 allant au nettoyage ou en revenant
- ➔ 9921.40 acheminés avant ou après une location (affrètement)
  
- ➔ 9922.00 wagons ferroviaires comme moyen de transport à plus de 2 essieux, vides
- ➔ 9922.10 allant en révision ou en revenant
- ➔ 9922.20 allant en réparation ou en revenant (sans plus-value douanière)
- ➔ 9922.30 allant au nettoyage ou en revenant
- ➔ 9922.40 acheminés avant ou après une location (affrètement)

Remarque concernant le trafic UE – Suisse:

En trafic UE – Suisse (frontière douanière), d'autres codes NHM sont applicables aux transports à vide en relation avec une révision, une réparation, un nettoyage ou une location. En trafic UE – Suisse, ces transports sont acheminés comme marchandise avec le code NHM 8606.00 (véhicules ferroviaires roulant sur leurs propres roues) et avec une lettre de voiture CIM (voir ci-dessous).

En trafic UE – Suisse, un wagon transporté à vide est toujours considéré comme marchandise, lorsqu'il est lui-même acheminé comme bien. Exemples:

- ➔ Nouveau wagon ou wagon transformé sortant de l'usine,
- ➔ Wagon destiné à la vente,
- ➔ Wagon destiné à la mise à la ferraille,
- ➔ Acheminements UE – Suisse en rapport avec une révision, une réparation, un nettoyage ou une location (voir ci-dessus).

Ces wagons doivent également être déclarés avec le code NHM 8606.00 et acheminés avec une lettre de voiture CIM. CFF Cargo décompte ces transports à vide sur la base de la tare du wagon, selon la liste de prix 1.

**Liste de prix 2: Prix pour le transport de wagons vides d'autres détenteurs (CHF)**

à partir de km	Wagons à 2 essieux		Wagons à plus de 2 essieux		01.01.2022 au 31.12.2022 à partir de km
	NHM	9921.00 à 9921.40	NHM	9922.00 à 9922.40	
1		279		323	1
21		279		323	21
31		279		323	31
41		279		323	41
51		279		323	51
61		279		323	61
71		279		323	71
81		279		323	81
91		279		323	91
101		279		323	101
111		279		323	111
121		279		323	121
131		279		323	131
141		279		323	141
151		285		335	151
161		298		350	161
171		310		365	171
181		322		380	181
191		335		394	191
201		347		409	201
211		360		424	211
221		372		438	221
231		385		453	231
241		397		468	241
251		410		483	251
261		422		498	261
271		434		512	271
281		447		527	281
291		459		542	291
301		472		556	301
311		484		571	311
321		497		586	321
331		509		600	331
341		522		615	341
351		534		630	351
361		547		645	361
371		559		659	371
381		571		674	381
391		584		689	391
401		596		703	401
411		609		718	411
421		621		733	421
431		634		748	431
441		646		762	441
451		659		777	451
461		671		792	461
471		684		806	471
481		696		821	481
491		708		836	491
501		721		851	501
511		734		866	511
521		746		880	521
531		758		895	531
541		771		910	541
551		783		924	551
561		796		939	561
571		808		954	571
581		821		968	581
591		833		983	591

### 3. Prix et conditions relatifs à l'utilisation des wagons

Les prix et conditions sont applicables pour l'utilisation de wagons mis à disposition par CFF Cargo.

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>3.1. Annulation de commande de wagons</b>			
	Annulation jusqu'à deux jours ouvrables avant la date de livraison convenue du wagon.		Gratuit
1033	Annulation avant 9h00 le jour ouvrable avant la date de livraison convenue du wagon.	par wagon	100.-
1034	Annulation après 9h00 le jour ouvrable avant la date de livraison convenue du wagon.	par wagon	200.-
1035	Forfait journalier pour utilisation illicite d'un wagon.	wagon/jour	800.-
<b>3.2. Nettoyage et désinfection des wagons</b>			
1080	Elimination des résidus et nettoyage	à l'heure	100.-
1081	Frais d'élimination des déchets	-	selon dépenses
1082	Frais de transport et de manœuvre	-	selon temps effectif
<b>3.3. Nettoyage humide de tout le wagon selon les directives pour la sécurité des denrées fourragères et alimentaires</b>			
1062	Wagons à 2 essieux	par wagon	1'180.-
1063	Wagons à 4 essieux	par wagon	1'740.-



CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>3.4. Taxe de stationnement et d'immobilisation*</b>			
<i>Taxe de stationnement et d'immobilisation en cas de dépassement du délai de chargement sans frais pour wagons fournis par CFF Cargo sur voie de gare (location de wagons de fret inclus location de voies)</i>			
1072	Wagons à 2 essieux	à l'heure	5.00.-
1112	Wagons à plus de 2 essieux	à l'heure	7.00.-
<i>Taxe d'immobilisation en cas de dépassement du délai d'immobilisation sans frais pour wagons privés sur voie de gare (location de voies)</i>			
1083	Wagons à 2 essieux	à l'heure	1.65.-
1097	Wagons à plus de 2 essieux	à l'heure	2.25.-
<i>Taxe de stationnement en cas de dépassement du délai de chargement sans frais pour wagons fournis par CFF Cargo sur voie privée (location de wagons de fret sans location de voies)</i>			
1113	Wagons à 2 essieux	à l'heure	3.35.-
1114	Wagons à plus de 2 essieux	à l'heure	4.75.-
1119	Indemnité journalière pour perte de transport: si le wagon n'est pas restitué dans un délai de 30 jours civils suivant sa remise/mise à disposition, une indemnité journalière pour perte de transport équivalant à la taxe de stationnement multipliée par trois sera ajoutée à la taxe de stationnement à partir du 31 <sup>e</sup> jour ouvrable.	à l'heure	Taux relatif à la taxe de stationnement multiplié par trois

**\*Veuillez noter que les taux relatifs à la taxe de stationnement peuvent être adaptés saisonnièrement durant les périodes de pointe. Vous trouverez les taux saisonniers relatifs à la taxe de stationnement pour les wagons fournis par CFF Cargo sur le site Internet de CFF Cargo.**

<http://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat/taxes-de-stationnement.html>

#### 4. Prix et conditions relatifs aux prestations supplémentaires Suisse

Sauf mention contraire (EUR), les prix s'entendent en francs suisses.

##### 4.1. Tarifs horaires pour prestations supplémentaires

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
La durée est décomptée en minutes. La durée minimum facturée est d'un ¼ d'heure.			
1020	Contrôle technique Cargo (CTC)	à l'heure	128.-
1021	Agent de manœuvre	à l'heure	128.-
1022	Conducteur de locomotive de manœuvre	à l'heure	128.-
1023	Locomotive de manœuvre	à l'heure	130.-
1129	Personnel de bureau, déclarant en douane	à l'heure	136.-

##### 4.2. Traitement des envois

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>4.2.1. Annulations et changements de réservations</b>			
1701	Annulation d'un transport moins de 90 minutes avant le début de l'heure de desserte	par wagon	150.-
1703	Pénalité en cas de non respect des quantités d'une réservation ferme – sans annulation (« no show »)	par wagon	250.-
<b>4.2.2. Envoi exceptionnel</b>			
-	Etablissement d'une offre approximative non contractuelle sans élaboration d'une autorisation de transport (AT).	-	Gratuit
1067	Offre détaillée avec élaboration d'une autorisation de transport (AT). La durée est un horaire annuel.	selon temps effectif	minimum 1500.-
1146	Contrôle technique Cargo (CTC) pour envois exceptionnels	par envoi	128.-
<b>4.2.3. Transports locaux</b>			
1095	Manœuvre locale de wagons, commandés auparavant, au sein d'une gare. Avec ce CP, les transports locaux par l'équipe RCP sont facturés par ordre de prestation supplémentaire sur la base des envois.	par manœuvre	Tarif horaire

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>4.2.4. Prestations de manœuvre</b>			
1168	Prestation de manœuvre à la gare de départ, intermédiaire, ou de destination (équipe de manœuvre 15 min.)	15 min.	98.-
1169	Prestation de manœuvre à la gare de départ, intermédiaire, ou de destination (équipe de manœuvre 30 min.)	30 min.	193.-
1170	Prestation de manœuvre à la gare de départ, intermédiaire, ou de destination (équipe de manœuvre 45 min.)	45 min.	290.-
1138	Prestation de manœuvre à la gare de départ, intermédiaire, ou de destination (équipe de manœuvre 60 min.)	60 min.	386.-
1183	Arrêt exceptionnel d'un train complet dans des gares. Les arrêts exceptionnels ne sont autorisés que lorsqu'ils sont possibles en termes d'exploitation.	par arrêt	160.-

<b>4.2.5. Pesage et tarage</b>			
1011	Premier pesage	par wagon	50.-
1111	Tarage	par wagon	50.-
1012	A partir du 2 <sup>ème</sup> pesage avec prestation de manœuvre	par wagon	95.-

### 4.3. Traitement des marchandises/conteneurs

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>4.3.1. Engins de levage: portique roulant électrique</b>			
1014	Maniement par le personnel CFF	par tonne	6.-
1015	Maniement par les clients	par tonne	4.-
<b>4.3.2. Chariots élévateurs (à fourches) utilisés pour les clients (conducteur inclus)</b> Facturation minimum ¼ d'heure			
1016	1 à 3 tonnes de charge utile	à l'heure	100.-
<b>4.3.3. Grutages de conteneurs ou de CM</b>			
1190	Transbordement TC: Grutage dans le trafic intérieur (caisses mobiles, conteneurs)	par unité de chargement	45.-
1192	Transbordement TC: Grutage dans le trafic intérieur (semiremorques)	par unité de chargement	50.-
1191	Transbordement TC: Grutage dans le trafic international (pour tous les types de conteneurs)	par unité de chargement	56.-

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
1037	Grutage indépendamment d'un transport ferroviaire	par conteneur	112.-

#### 4.3.4. Stockage dans le cadre d'un transport ferroviaire

Des unités de chargement sont stockées dans tous les terminaux exploités par CFF Cargo, en fonction des capacités disponibles.

Trafic international, Swiss Split (SSplit): aucuns frais ne seront facturés le jour de la livraison ou le jour d'ouverture suivant du terminal.

Trafic intérieur, chemin de fer et transbordement (B&U): aucuns frais ne seront facturés pour le jour de la livraison. Un supplément de CHF 56.- sera facturé en sus des frais d'entreposage.

1038	SSplit: Stockage par jour du 2ème au 4ème jour après le jour de livraison par conteneur 20' et caisse mobile jusqu'à 7.45 m.	-	16.-
1039	SSplit: Stockage par jour du 2ème au 4ème jour après le jour de livraison par conteneur de 30-45', caisse mobile au-delà de 7.45 m et semiremorque.	-	32.-
1040	SSplit: Stockage par jour du 5ème jour après le jour de livraison par conteneur 20' et caisse mobile jusqu'à 7.45 m.	-	33.-
1041	SSplit: Stockage par jour du 5ème jour après le jour de livraison par conteneur de 30-45', caisse mobile au-delà de 7.45 m et semiremorque.	-	66.-
1044	B&U: Stockage, par jour, à partir du 1er jour après la livraison, pour GC et CM 20' jusqu'à 7,45 mètres de long inclus	-	20.-
1045	B&U: Stockage, par jour, à partir du 1er jour après la livraison, pour GC et CM 30-45' jusqu'à 7,45 mètres de long inclus	-	40.-
4304	Transport d'une unité de transport intermodale de marchandises dangereuses dans un terminal avec possibilité de stockage de marchandises dangereuses (aller simple)	par unité de chargement	800.-

#### Mise à disposition de conteneurs de marchandises dangereuses

-	Mise à disposition le jour d'arrivée	-	Gratuit
1142	Mise à disposition à partir du 1 <sup>er</sup> jour après l'arrivée. A l'exportation, la livraison ne peut avoir lieu que le jour de l'expédition.	par conteneur et jour	100.-

#### 4.3.5. Pesage

1137	Par GC/CM/SR chargé(e)/vide	par conteneur	30.-
1049	Des frais de grue supplémentaires sont facturés pour tout pesage demandé ultérieurement.	par GC/CM	86.-

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>4.3.6. Annulation de réservations de conteneurs (produit «Swiss Split»)</b>			
1233	Annulation d'une réservation de conteneurs sans commande de wagon la veille du transport avant 09h00	par conteneur	60.-
1234	Annulation d'une réservation de conteneurs sans commande de wagon la veille du transport après 09h00	par conteneur	120.-
<b>4.3.7. Autres prestations et suppléments relatifs aux wagons et conteneurs</b>			
1050	Consommation d'électricité pour le réglage de la température; forfait par 24 heures entamées.	par conteneur	100.-
1051	Calage des conteneurs	par conteneur	25.-
1053	Supplément pour les envois du TC avec dépassement du gabarit de chargement («high cube»)	par conteneur	20.-
1068	Assistance lors du chargement et du déchargement chez le client	selon temps	Tarif horaire
1126	Supplément RID pour les unités de transport intermodales GC/CM/SR	par conteneur	39.-
1184	Stationnement mensuel pour semi-remorque à l'emplacement du terminal de CFF Cargo.	par SR et mois	200.-

**4.4. Auxiliaires de transport**

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>4.4.1. Agrès de chargement</b>			
1002	Bâche de wagon à usage unique Bâche 4,8 × 15 m (blanche) / Bâche 4,8 × 16,7 m (verte)	par bâche	220.-
1167	Corde pour bâche de wagon (seulement avec un transport)	par pièce	30.-
1003	Sangle à usage unique	par sangle	15.-
1006	Filets à usage unique (par rouleau de 300 m)	par rouleau	500.-
1140	Plombs pour wagons bloc de 10 pièces	par bloc	6.50
1141	Plombs pour wagons carton de 1000 pièces	par carton	532.-
<b>4.4.2. Engins échangeables (EE) – par EE déclaré</b>			
1007	Palettes EUR	par palette	3.80
1008	Cadre	par cadre	7.00
1009	Couvercle	par couvercle	2.00
1010	Prix par jour de retard Montant minimal par facture CHF 200.–	par jour	0.50

**4.5. Statut de l'envoi et irrégularités**

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>4.5.1. Empêchement à la livraison</b>			
1104	Frais de manœuvre et autres frais	selon temps effectif	Tarif horaire
1107	Réexpédition d'envois avec lettre de voiture CIM au départ de Chiasso	par wagon	30.-
<b>4.5.2. Dispo-Cargo</b> Dispo-Cargo est une procédure pour laquelle la provenance des marchandises n'est plus indiquée, à la demande du client.			
1090	Un expéditeur et un destinataire	par envoi	30.-
1091	Plusieurs expéditeurs ou destinataires	par lot partiel par wagon	13.- au moins 60.-

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
1096	Disposition ultérieure de l'expéditeur ou du destinataire. Les éventuelles taxes de stationnement et les prestations de manœuvre supplémentaires seront facturées en fonction du temps effectif.	par envoi	60.-
<b>4.5.3. Autres prestations administratives</b>			
1054	Pour des rectificatifs de facture en raison de données incorrectes fournies par le client.	par facture	60.-
1055	Traitement des données de transport non transmises par CIS-online, CCO ou EDIFACT	par envoi	20.-
1056	Transmission des données d'envoi par courrier/fax après exécution de l'envoi	par transmission	10.-
1099	Procès-verbaux de constatation de l'avarie	¼ d'heure	Tarif horaire
1182	Enregistrement du procès-verbal de constatation de l'avarie pour les wagons d'autres détenteurs	selon temps effectif	Tarif horaire

#### 4.6. Autres prestations

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>4.6.1. Irrégularités RID</b>			
1093	Détection des irrégularités RID Différer wagon : NON	par wagon	100.-
1094	Détection des irrégularités RID Différer wagon : OUI	par wagon	300.-
<b>4.6.2. Prestations spéciales</b>			
1075	Graissage des aiguillages de la voie de raccordement du client	Par aiguillage / par an	300.-
1019	Supplément pour sécurité des denrées fourragères et alimentaires (pour wagons céréale)	par wagon	30.-

#### 4.7. Traitement douanier

CFF Cargo propose de nombreuses prestations douanières. Nos spécialistes du département douane se tiennent à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements requis. Vous pouvez les contacter par mail [zollanfragen@sbbcargo.com](mailto:zollanfragen@sbbcargo.com) ou par téléphone +41 51 229 03 18.

LAC	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
<b>4.7.1. Procédures douanières de transit</b>			
4070/ 4170/ 4270	Procédure simplifiée de transit ferroviaire (vgVV), contrôle de garantie	par envoi	8.-
4171	T2 Corridor, Transfer de l'information à RailControl	par envoi	8.-

Vous trouverez le détail de tous les autres frais sur la liste «Prix pour prestations douanières» que vous pouvez obtenir de votre interlocuteur commercial.

#### 4.8. Abréviations

Abréviation	Signification
DE	Déclaration d'exportation
CIM	Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire de marchandises. Annexe B de la COTIF (Convention relative aux transports internationaux ferroviaires)
TWCI	Trafic par Wagons Complets Isolés
GC	Grand conteneur/Conteneur 20', 40'
LTM	Loi fédérale du 19 décembre 2008 sur le transport de marchandises par des entreprises de chemin de fer, de transport à câbles ou de navigation (Loi sur le transport de marchandises, LTM)
TC	Trafic combiné
CP	Code de prestation
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SR	Semi-remorque
EE	Engins échangeables (palettes EUR, cadres, couvercles)
CM	Caisse mobile
CW	Contrôle des wagons